

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par

Mme Le Dain, M. Dosière, Mme Descamps-Crosnier, Mme Chapdelaine, M. Popelin, M. Fourage,
Mme Appéré, Mme Karamanli, Mme Capdevielle, Mme Untermaier et les membres du groupe
socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 24

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« e) Les rémunérations et avantages du président et des membres de l'autorité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette information constitue une précision utile et participe de la volonté de renforcer la transparence du fonctionnement des AAI et des API.